



Plan stratégique 2001-2004
du ministère des Finances

Message de la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances



Le ministère des Finances est un rouage essentiel de l'État québécois. Il élabore les politiques économiques, budgétaires et fiscales qui soutiennent la croissance économique, la création d'emploi et la redistribution de la richesse. Temps fort des décisions gouvernementales dont il est le reflet, le discours sur le budget est présenté chaque année à l'Assemblée nationale. Inspiré par le respect de la justice et de l'équité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, il vise à assurer le progrès et la prospérité du Québec.

Le Ministère a aussi le mandat de fournir au gouvernement des analyses et des conseils sur les dossiers économiques, financiers et sociaux, et de coordonner les interventions et les politiques gouvernementales ayant des incidences économiques.

Le service aux citoyennes et citoyens est une préoccupation constante du Ministère. Dans le passé, divers moyens tels que commissions d'étude et commissions parlementaires ont été utilisés pour se mettre à l'écoute des Québécoises et des Québécois. Des efforts accrus seront faits au cours des prochains mois et des prochaines années pour mieux connaître les opinions, de même que les besoins de la population et faire ainsi en sorte que les politiques du Ministère soient le résultat d'une concertation renouvelée.

Le dialogue sur les problèmes auxquels doit faire face le Québec et sur les choix collectifs qui s'imposent est une entreprise exigeante. Il s'agit cependant d'un défi que je relève avec enthousiasme.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'P.M.' followed by a horizontal line.

PAULINE MAROIS

Table des matières

Ce document est disponible sur Internet
à l'adresse : www.finances.gouv.qc.ca

ISBN 2-550-37913-6

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Date de publication : août 2001

Message de la ministre	1
1. MISSION DU MINISTÈRE DES FINANCES	4
La mission	5
Les principaux créneaux d'activités	5
Les ministères partenaires	5
2. CONTEXTE ET ENJEUX	6
Le contexte économique et démographique	7
Le contexte financier	12
Le contexte administratif	15
3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	16
Orientation 1 - Assurer une saine gestion des finances publiques	17
Orientation 2 - Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois	17
Orientation 3 - Favoriser une fiscalité équitable et compétitive	17
Orientation 4 - Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population	17
Orientation 5 - Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes oeuvrant au ministère des Finances	17
4. RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS	18
Résultats visés	19
Indicateurs de performance	20

Mission du ministère des Finances

La mission

Assurer une saine gestion des finances publiques, financer les services offerts aux citoyens et favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois.

Les principaux créneaux d'activités

Les principaux créneaux d'activités sont les suivants :

- politiques budgétaires;
- politiques fiscales;
- politiques économiques;
- institutions financières;
- organisation financière;
- financement et gestion de la dette;
- comptabilité gouvernementale et information financière;
- opérations financières et bancaires.

Les ministères partenaires

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère du Revenu. Les responsabilités du Ministère par rapport à ces deux autres organismes peuvent se résumer ainsi :

- d'une part, s'il appartient à la ministre des Finances de proposer le niveau global des dépenses et, de concert avec le président du Conseil du trésor, de fixer le niveau des investissements en immobilisations et des engagements financiers en vue du renouvellement des conventions collectives, c'est le Conseil du trésor qui détermine et recommande au gouvernement les enveloppes budgétaires de chaque ministère;
- d'autre part, il incombe au ministère des Finances d'élaborer des propositions de mesures fiscales qui font l'objet d'annonces par la ministre à l'occasion du Discours sur le budget ou en cours d'année. Par contre, les lois, règlements et directives qui donnent suite à ces mesures fiscales sont élaborés par le ministère du Revenu, qui est aussi responsable de la perception des impôts et taxes du Québec.

Par ailleurs, tous les ministères sont des partenaires du ministère des Finances, notamment dans le cadre de la préparation du Discours sur le budget.

Quant aux ministères et organismes impliqués dans le développement de l'économie, ils sont des interlocuteurs privilégiés pour la politique économique et le soutien au développement économique.

Contexte et enjeux

Étant donné que le ministère des Finances est un organisme central situé à un carrefour majeur de la prise de décision gouvernementale, en raison de sa fonction conseil en matière d'économie et de finances publiques, il doit faire face à plusieurs des grands défis posés au gouvernement.

Le contexte économique et démographique

Une conjoncture économique particulièrement favorable

Bénéficiant entre autres de la vigueur des économies nord-américaines, le Québec a enregistré des résultats très encourageants au cours des quatre dernières années.

- La croissance économique a été particulièrement vigoureuse au Québec, dépassant, en moyenne, de 1,8 point de pourcentage le taux de croissance annuel moyen de 2 % observé depuis vingt ans.
- Les investissements non résidentiels du secteur privé ont progressé davantage au Québec (49,5 %) qu'en Ontario (37,1 %) et au Canada (42,5 %).
- La création d'emplois s'est accélérée : près de 300 000 nouveaux emplois en quatre ans, ce qui a porté le taux d'emploi des 15-64 ans à un niveau record (67,3 %).
- Le taux de chômage a diminué de près de 5 points depuis 1993 (sommet cyclique), s'établissant à son plus bas niveau depuis 1975 (8,4 % en moyenne en 2000).
- Le niveau de vie des Québécois s'est amélioré de 14 % depuis 1996, sur la base du PIB réel par habitant.

Un des principaux enjeux au cours des prochaines années sera de mettre en place des politiques aptes à maintenir des conditions favorables à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie.

Des progrès structurels importants

Sur le plan structurel, le Québec a également réalisé des progrès importants au cours des dernières années.

- La main-d'œuvre québécoise est de plus en plus scolarisée.
- De nombreuses entreprises installées au Québec ont réussi à se démarquer dans des secteurs de haute technologie, faisant évoluer la structure industrielle du Québec vers une économie de plus en plus axée sur des industries de savoir élevé.
- Les dépenses de R-D en proportion du PIB se sont rapprochées de la moyenne des pays de l'OCDE.
- Les exportations internationales en proportion du PIB ont presque doublé depuis 1988 et dépendent de moins en moins des ressources naturelles.

Ces tendances étant propices à engendrer des emplois de qualité, généralement bien rémunérés, et à favoriser la croissance de la productivité, leur accentuation continuera d'être au cœur des réflexions du Ministère dans le développement des politiques et des plans d'action.

D'importants défis économiques à relever

Malgré les progrès réalisés, il reste d'importants défis à relever sur le plan économique. Pour demeurer dans le peloton de tête des économies industrialisées et être compétitif, le Québec devra s'adapter rapidement aux exigences économiques de ce début de XXI^e siècle. Il devra également consentir des efforts importants pour réduire les écarts structurels de chômage et de niveau de vie avec les principaux chefs de file.

Comparativement à nos voisins immédiats, des écarts importants persistent :

- sur la base du PIB réel par habitant :
 - 13 % avec les autres régions du Canada, un écart relativement stable depuis 30 ans;
 - avec l'Ontario, le Québec a réalisé un rattrapage depuis la Révolution tranquille, mais l'écart à combler demeure élevé (23 %).
- relativement au taux de chômage :
 - il est près de 2 points de pourcentage plus élevé que le niveau observé au Canada;
 - et environ 3 points de plus qu'en Ontario.

La mondialisation

La chute des barrières tarifaires, les rondes successives de négociations d'accords internationaux sur le commerce par les gouvernements des divers pays, la diffusion rapide et généralisée des nouvelles technologies, la réduction des coûts de communication et de transport, les mouvements d'intégration économique et l'émergence de blocs commerciaux continentaux se sont traduits par une interdépendance croissante des économies.

Les entreprises peuvent maintenant segmenter la production de leurs produits et services et s'implanter dans les lieux de production les plus avantageux sur les plans des coûts et de la disponibilité des ressources. Il s'ensuit une mobilité plus grande des capitaux, des moyens de production et de l'expertise.

Tout indique que ce mouvement va se poursuivre, sinon s'accroître, au cours des prochaines années. L'évolution des exportations internationales des dix dernières années montre que le Québec est parfaitement capable de tirer profit de ce phénomène.

Dans ce contexte, le principal enjeu pour le Québec consistera à se positionner davantage comme un lieu de localisation compétitif pour attirer et retenir :

- les entreprises désirant opérer à l'échelle continentale, voire mondiale, tout en accordant un soutien aux travailleurs qui pourraient être affectés négativement et devoir se recycler;
- les travailleurs hautement qualifiés et expérimentés.

La mondialisation oblige les gouvernements à repenser leurs interventions sur de nombreux plans, de manière à améliorer la compétitivité de leurs économies. Ils doivent ainsi :

- rendre leurs régimes fiscaux plus compétitifs, en vue d'attirer et de retenir les ressources stratégiques;
- soutenir plus efficacement le développement des savoirs et des habiletés de leurs populations, facteurs clés de localisation dans une économie mondialisée;
- revoir le rôle de leurs sociétés d'État afin, notamment, de favoriser les partenariats avec des firmes œuvrant au niveau mondial;

- adapter leur cadre réglementaire, afin d'appliquer une réglementation plus efficace et mieux adaptée aux nouvelles réalités;
- redéfinir l'éventail de leurs services publics, en vue de rapprocher davantage ces services des besoins des citoyens, tout en repensant leur gestion pour en réduire les coûts de production.

À l'échelle du Québec, ces différents impératifs découlant de la mondialisation sont amplifiés, concrètement, par les virages déjà effectués par les gouvernements de plusieurs États avec lesquels le Québec est en concurrence directe.

La compétitivité fiscale

Plusieurs gouvernements ont rendu publics des programmes de réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers. Le Québec se doit lui aussi d'avoir une fiscalité compétitive avec celle des États avec lesquels il est en concurrence.

Les changements technologiques et la transformation de l'économie

Les changements technologiques, en particulier dans le domaine de l'information et des communications, sont en voie de modifier, de façon significative, nos façons de vivre, de produire et de commercer. Ils donnent lieu également à une forte croissance des secteurs économiques axés sur le savoir, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux secteurs.

Les entreprises et les travailleurs doivent s'approprier, maîtriser et développer les nouvelles façons de faire rendues possibles par ces nouvelles technologies. Le Québec doit notamment tirer davantage profit de l'augmentation fulgurante du commerce électronique, grâce à l'utilisation de plus en plus répandue du réseau Internet.

Il est donc essentiel que le Québec accroisse sa place dans cette nouvelle économie, axée sur le savoir, pour augmenter le nombre d'emplois de qualité disponibles pour les Québécoises et Québécois, et favoriser la croissance de la productivité et du niveau de vie.

Les mesures déjà prises concernant la recherche et le développement, le multimédia et le commerce électronique appuient cet objectif. Il est impératif de faire en sorte que plusieurs pôles de développement répartis sur le territoire du Québec s'affirment comme des joueurs importants dans ces secteurs d'activité.

Le développement des régions

La plupart des régions ont bénéficié de l'amélioration de la situation économique générale au cours des dernières années et ont vu leur taux de chômage diminuer. Certaines régions, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, connaissent cependant une problématique particulière et un taux de chômage plus élevés que dans l'ensemble du Québec.

L'enjeu principal pour le Ministère est de continuer d'accompagner et de soutenir les régions dans leurs efforts de développement, selon leurs priorités et leurs forces spécifiques, notamment en ce qui concerne les initiatives pour accroître :

- les deuxième et troisième transformations des ressources naturelles;
- l'implantation de nouvelles technologies et le développement de secteurs de pointe;
- la diversification économique.

Le développement du secteur financier

L'industrie des services financiers connaît des transformations profondes partout dans le monde. De grandes institutions financières, notamment les banques, acquièrent des concurrentes ou des institutions complémentaires, telles des firmes de courtage ou d'assurance, font des alliances ou fusionnent entre elles. La révolution dans les technologies de l'information fait apparaître de nouvelles institutions, en particulier dans les domaines bancaires et des valeurs mobilières, qui opèrent presque exclusivement sur Internet. De nouveaux produits financiers naissent. Même les Bourses subissent les pressions créées par les nouvelles technologies et la mondialisation. Elles se réorganisent, font des alliances et ébauchent des scénarios de fusions. Les capitaux et les épargnes empruntent désormais toutes sortes de canaux et de véhicules. Ces bouleversements représentent des menaces, mais aussi des occasions à saisir. Des emplois dans les domaines de la gestion de portefeuille, du courtage et des services connexes sont en jeu. Le financement des PME d'ici l'est aussi.

Cette transformation du secteur financier pose des défis majeurs en matière d'encadrement législatif et de surveillance. Le Ministère et les organismes de réglementation et de contrôle doivent développer les compétences appropriées pour assurer une protection adéquate aux épargnants et aux petits investisseurs québécois, sans nuire indûment à la compétitivité des entreprises financières qui se développent au Québec. Le gouvernement se doit d'appuyer le secteur financier québécois, afin que les jeunes puissent y entreprendre et y poursuivre des carrières intéressantes et bien rémunérées, et que les entreprises et les consommateurs du Québec disposent d'un ensemble varié et compétitif d'instruments financiers.

Le contexte démographique

La croissance démographique a ralenti au cours des dernières années, et les projections indiquent que la population québécoise ne progressera plus que de 0,2 % ou 0,3 % par année, comparativement à 0,6 % dans les années 90. Cependant, un ralentissement similaire est également observé dans les autres régions du Canada, de sorte que l'écart de croissance démographique entre le Canada et le Québec demeurera toujours aux environs de 0,5 % à 0,6 % par année. Cela signifie que le poids démographique du Québec continuera de diminuer et que la croissance de la population n'alimentera que très faiblement la croissance économique au Québec.

La population québécoise est ainsi engagée dans un processus de vieillissement rapide. En effet, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale passera de 12 % en 1996 à plus de 26 % d'ici 30 ans environ, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec. Ce phénomène du vieillissement touche toutes les régions du Québec, en particulier les régions ressources.

Le contexte financier

La Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire constitue l'engagement pris par le gouvernement de maintenir l'équilibre des finances publiques. Elle impose un cadre de gestion plus étroit en matière financière.

Les pressions sur les finances publiques

Malgré le fait que le Québec profite, depuis quelques années, d'une expansion économique vigoureuse et d'une ampleur qu'il n'avait pas connues depuis plusieurs années, il n'est pas à l'abri d'un ralentissement de la croissance économique, qui aurait pour effet de détériorer sensiblement l'équilibre financier. Une saine prudence est donc de mise dans la gestion des finances publiques.

La nécessité de gérer avec rigueur les dépenses publiques demeure donc tout aussi impérative, même si le Québec a réussi à éliminer son déficit. Comme cela fut indiqué précédemment à propos de la mondialisation, le Québec fait face aujourd'hui à des exigences accrues de compétitivité, qui concernent toute la gestion du secteur public. Des pressions s'exercent de toutes parts pour accroître les dépenses gouvernementales, plus particulièrement dans le secteur de la santé, alors même que les dépenses publiques du Québec dépassent en importance celles de la majorité des États et régions avec lesquels il est en concurrence.

La solution à ce problème exigera, de l'ensemble de l'administration publique, d'une part qu'elle réduise au minimum les coûts de production des services qu'elle livre aux citoyens, et d'autre part, qu'elle réévalue la pertinence de ses productions eu égard aux besoins et attentes de la population.

La dette publique

Le Québec compte parmi les juridictions ayant un taux d'endettement très élevé. En conséquence, une part importante des revenus budgétaires du gouvernement doit être consacrée au paiement des intérêts sur la dette, plutôt qu'au financement des services publics.

Financement, gestion de la dette et opérations financières

Afin de maximiser les services pouvant être rendus à la population, il importe de minimiser les ressources qui doivent être consacrées au service de la dette.

À cette fin, le Québec applique, depuis plusieurs années, une stratégie visant à diversifier ses sources de financement. Cela se traduit par des emprunts non seulement sur le marché intérieur canadien, mais aussi sur les marchés étrangers : dollar américain, euro, yen, etc.

Afin d'effectuer ses opérations de financement et de gestion de la dette de la façon la plus efficace possible, le ministère des Finances doit maintenir une expertise de la plus haute qualité à l'égard de la situation sur les marchés financiers nationaux et internationaux ainsi que des méthodes et instruments sophistiqués de gestion de la dette.

Par ailleurs, en matière d'opérations financières et bancaires, les progrès technologiques constants obligent le Ministère à demeurer à l'affût des dernières nouveautés et à adopter les instruments les plus modernes de gestion, par exemple les transactions par Internet ou encore les systèmes de transferts électroniques de fonds.

Enfin, à l'ère de l'information instantanée, le Ministère doit s'assurer que les investisseurs financiers qui détiennent des titres du Québec ou qui sont susceptibles d'en détenir soient tenus au courant des dernières données économiques et financières concernant le Québec. Le Ministère doit également maintenir des relations suivies avec les agences de crédit, dont le rôle est de synthétiser l'information relative aux divers emprunteurs et de porter un jugement sur la qualité relative de leur crédit.

La comptabilité gouvernementale

Le ministère des Finances a amorcé, en 1998, une réforme de la comptabilité gouvernementale. Il s'est inspiré, pour ce faire, des recommandations du Conseil sur la comptabilité et la vérification du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, des commentaires du Vérificateur général du Québec et des pratiques comptables en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

Le Québec se situe maintenant à l'avant-garde en matière de comptabilité gouvernementale. Pour conserver cette position et s'assurer que les normes comptables sont adaptées au contexte québécois et à ses besoins, il est nécessaire de maintenir à la fine pointe le niveau de compétence du personnel du Ministère, de poursuivre la recherche sur les normes et les pratiques professionnelles et de maintenir son influence au sein de l'Institut canadien des comptables agréés.

La présentation des états financiers du gouvernement de façon qu'ils soient plus facilement compréhensibles pour les membres de l'Assemblée nationale et les citoyens est aussi une préoccupation constante. À cet égard, le Ministère va continuer de suivre et de faire évoluer ses normes de présentation en fonction de ce qui se passe ailleurs au Canada et sur la scène internationale.

Le développement en cours d'un système de gestion intégrée des ressources (GIRE) se traduira par un changement majeur du système comptable. Cette transformation va bien au-delà des outils informatiques, car elle implique l'instauration de nouvelles façons de faire et pratiques en matière de traitement et de production de l'information financière. Ces transformations sont donc un pas de plus vers la présentation d'informations financières de qualité et le Ministère entend poursuivre ses efforts pour aider les nombreux utilisateurs à s'adapter au changement et à l'intégrer dans leur quotidien.

Les relations fédérales-provinciales

Il existe actuellement un important déséquilibre au Canada sur le plan des finances publiques. En effet, le gouvernement fédéral dispose de surplus budgétaires importants et croissants, alors que les provinces doivent consentir des efforts constants pour dégager une marge de manœuvre, le plus souvent relativement faible. Cette situation traduit le fait que les provinces sont en grande partie responsables de la prestation des services de base à la population (santé, éducation, sécurité du revenu, infrastructures, etc.) qui sont soumis aux pressions les plus importantes. Elle résulte également de la stagnation des transferts fédéraux aux provinces, dont la croissance est inférieure à celle des dépenses provinciales qu'ils contribuent à financer.

Cette asymétrie sur le plan des ressources amène le gouvernement fédéral à intervenir directement dans les domaines de compétence des provinces (santé, bourses du millénaire, etc.), à imposer directement ou indirectement ses priorités et à exiger une reddition de comptes de la part des provinces, en contrepartie de son financement. De tout temps, le Québec s'est opposé aux intrusions fédérales et, plus généralement, aux volontés centralisatrices du gouvernement fédéral. Le Ministère devra maintenir un niveau d'expertise en matière de finances publiques fédérales-provinciales en vue de conseiller adéquatement le gouvernement dans ce nouveau contexte.

Le contexte administratif

Les nouvelles lois sur la gestion gouvernementale et le projet de modernisation

Trois nouvelles lois ont modifié le contexte dans lequel intervient le ministère des Finances : la Loi sur le ministère des Finances, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique. Celles-ci ont des impacts marqués sur plusieurs secteurs du Ministère.

Un élément important de la Loi sur l'administration publique concerne la responsabilisation accrue des ministères et organismes, grâce à l'allègement des contrôles centraux a priori et à la mise en place d'une gestion axée sur les résultats et la reddition de comptes. Cette loi introduit des assouplissements budgétaires qui ont un impact sur les conditions dans lesquelles le Ministère remplit son rôle de conseiller des ministères et du gouvernement à ce titre. Pour le ministère des Finances, l'un des enjeux est de préserver l'équilibre budgétaire et de maintenir la capacité du gouvernement à allouer les ressources suivant les besoins prioritaires de la population, tout en tenant compte de cette souplesse accrue dans la gestion des revenus et des dépenses.

La modernisation de l'État amène les organismes centraux à revoir leurs modes d'intervention en profondeur. Le ministère des Finances n'échappe pas à cette obligation, car il doit redéfinir son rôle en matière de contrôle et instaurer une approche de partenariat avec les différents acteurs en la matière ainsi qu'avec les ministères et organismes.

Orientations et objectifs

La mission du ministère se traduit en cinq orientations qui sont elles même explicitées par quelques objectifs.

Orientation 1

- Assurer une saine gestion des finances publiques

Objectif 1.1

Élaborer le cadre financier du gouvernement.

Objectif 1.2

Réaliser l'ensemble des opérations permettant de respecter le cadre financier.

Objectif 1.3

Fournir l'expertise et l'ensemble des services nécessaires en matière de comptabilité gouvernementale.

Objectif 1.4

Assurer le financement des activités du gouvernement et le respect de ses engagements financiers.

Objectif 1.5

Rendre compte de la situation financière du gouvernement.

Orientation 2

- Accroître la compétitivité de l'économie du Québec et sa capacité de créer des emplois

Objectif 2.1.

Encourager l'investissement des entreprises, de manière à augmenter la productivité et le taux d'emploi.

Objectif 2.2

Stimuler la croissance des secteurs les plus prometteurs pour la création d'emplois.

Objectif 2.3

Coordonner les interventions et les politiques du gouvernement ayant des incidences économiques.

Orientation 3

- Favoriser une fiscalité équitable et compétitive

Objectif 3.1

S'assurer que le régime fiscal génère des revenus suffisants et stables pour financer les services publics.

Objectif 3.2

Définir un régime fiscal équitable, simple et neutre, en répartissant les impôts selon la capacité de payer et les besoins particuliers de certaines catégories de contribuables.

Objectif 3.3

Définir un régime fiscal compétitif qui encourage la participation active des citoyens au marché du travail et qui favorise une augmentation des investissements des entreprises.

Orientation 4

- Être à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population

Objectif 4.1

Favoriser la consultation des citoyens.

Objectif 4.2

Renforcer la concertation avec les partenaires.

Orientation 5

- Stimuler l'engagement, la responsabilisation et le développement des personnes oeuvrant au ministère des Finances

Objectif 5.1

Maintenir et améliorer les compétences du personnel.

Objectif 5.2

Assurer une relève compétente.

Objectif 5.3

Reconnaître et valoriser la contribution des employés et des équipes.

Résultats visés et indicateurs

Le ministère des Finances est un organisme central dont le rôle principal est de conseiller la ministre d'État à l'Économie et aux Finances ainsi que le gouvernement dans les domaines budgétaire, fiscal, économique, financier et comptable. Le Ministère participe ainsi à l'élaboration du Discours sur le budget et prépare les documents qui l'accompagnent, soit le Plan budgétaire et les Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget. Il fournit aussi des avis au Conseil exécutif et au Conseil du trésor sur les politiques et programmes proposés par les ministères et organismes.

Il appartient à la ministre de rendre compte des effets ou impacts des politiques publiques, car celles-ci font l'objet de débats politiques dans le cadre des institutions démocratiques. En vertu du principe de responsabilité ministérielle, la ministre est en effet responsable devant l'Assemblée nationale et les commissions parlementaires. Certains domaines d'activité du Ministère sont cependant d'une nature plus opérationnelle et feront l'objet d'une reddition de comptes administrative.

Résultats visés

Les domaines d'activité de nature opérationnelle et les résultats attendus dans ces domaines sont les suivants :

L'information financière

- synthèse des opérations financières;
- comptes publics;
- données financières.

Les opérations financières et bancaires

- opérations de paiement;
- gestion de l'encaisse;
- conciliation bancaire.

Le financement et la gestion de la dette

- programme de financement;
- gestion de la dette;
- Placements Québec.

Indicateurs de performance

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion dont les assises se trouvent dans la Loi sur l'administration publique, le ministère des Finances examinera les activités pour lesquelles il convient d'élaborer des indicateurs de performance. Le critère retenu pour cet exercice sera le rapport coûts/bénéfices de l'instauration d'un système de mesure. Il va de soi que plus le volume d'activités est important, plus il s'avère rentable de mesurer la production, afin de disposer des outils nécessaires pour accroître la performance.

Le Ministère est aussi responsable de la gestion des programmes économiques suivants pour lesquels il compte établir des indicateurs de résultats :

- Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE);
- Programme des centres financiers internationaux (CFI);
- Programme de la Cité du commerce électronique.

Le ministère des Finances fera état de ses réalisations à cet égard dans son rapport annuel de gestion.

Plan stratégique 2001-2004

